



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire de *Mauriac*.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-o-o-o-o-o-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de Pleaux

Route Départementale n° 237 (hors agglomération)
Evènement sportif équestre

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le code de la route et notamment les articles L411-3 et L411-6,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L131-3,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

Vu le Règlement de voirie départementale adopté par la délibération n°25CD05-10 du Conseil départemental du 12 décembre 2025 et l'arrêté n°26-0242 du Président du Conseil départemental du 29 janvier 2026,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté n° 25-3545 du 26 novembre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Pleaux en date du 19 mai 2026,

Vu la consultation pour avis des services des transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vu la consultation pour avis des mairies de Barriac-les-Bosquet et Chaussenac

Vu la demande de Poney And Co,

Considérant que l'évènement cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel,

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial de Mauriac,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Du 23 au 24 mai 2026 la Route Départementale n°237 sera fermée à la circulation entre le PR 3+700 et le PR 4+300.

ARTICLE 2

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD237, 37, 680 et 27 via Chaussenac et Bouval..

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par Poney And Co chargé de l'événement.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. le Maire de Pleaux
- Poney And Co

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Mauriac le 20 mai 2026.

**Le Président du Conseil départemental,
Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités**


Philippe FABREGUE

Remy Pettex Sorgue

De: Mairie PLEAUX
Envoyé: mardi 19 mai 2026 08:49
À: Agence Mauriac
Cc: Remy Pettex Sorgue
Objet: RE: déviation RD 237 commune de Pleaux

Bonjour,

Monsieur le Maire donne un avis favorable à cette déviation.

Cordialement,

Secrétariat - Mairie de PLEAUX
2 Place Georges Pompidou
15700 PLEAUX
04 71 40 41 18
www.pleaux.fr



De : Remy Pettex Sorgue <rpettex-sorgue@cantal.fr>
Envoyé : mercredi 6 mai 2026 13:22
À : transports15@auvergnerhonealpes.fr; Contact Mairie PLEAUX <contact@pleaux.fr>; Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>; Mairie CHAUSSENAC <mairie.chausсенac@wanadoo.fr>; Mairie BARRIAC LES BOSQUETS <mairie.barriac@orange.fr>
Objet : déviation RD 237 commune de Pleaux

Bonjour,

Dans le cadre de l'évènement sportif de Poney And Co dans le secteur de Pleaux, la route départementale n°237 sera fermée à la circulation du 23 au 24 mai 2026,

Une déviation sera mise en place comme indiquée sur le plan joint.

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail à l'adresse suivante : amauriac@cantal.fr

Cordialement,



Rémy PETTEX-SORGUE

Agent technique de gestion du domain

Service Qualité Pilotage et Territoire -

Service Qualité Pilotage et Territoire

Direction des Mobilités

Pôle Appui Territorial

tél. : 04 71 68 38 05

rpettex-sorgue@cantal.fr

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Remy Pettex Sorgue

De: Remy Pettex Sorgue
Envoyé: mercredi 6 mai 2026 13:22
À: 'transports15@auvergnernhonealpes.fr'; Mairie PLEAUX; Fabrice Bouscatier; Mairie CHAUSSENAC; Mairie BARRIAC LES BOSQUETS
Objet: déviation RD 237 commune de Pleaux
Pièces jointes: 20260506 plan de déviation - RD237 PR3+700 au PR4+300 Poney And Co - PLEAUX.jpg

Bonjour,

Dans le cadre de l'évènement sportif de Poney And Co dans le secteur de Pleaux, la route départementale n°237 sera fermé à la circulation du 23 au 24 mai 2026,

Une déviation sera mise en place comme indiquée sur le plan joint.

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail à l'adresse suivante : amauriac@cantal.fr

Cordialement,

Rémy PETTEX-SORGUE
Agent technique de gestion du domain
Service Qualité Pilotage et Territoire -
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 05
rpettex-sorgue@cantal.fr

